

# Filière : Gros Œuvre

## BAC Pro. : Technicien du Bâtiment

### Organisation et Réalisation du Gros Œuvre

#### Le métier

Le titulaire du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre (TBORGO) réalise, à partir de directives, sur des chantiers de construction neuve, de rénovation ou de réhabilitation, l'ensemble des travaux de gros œuvre dans les secteurs suivants :

Construction de maisons individuelles, de bâtiments divers, d'ouvrages d'art, travaux de maçonnerie générale, fabrication d'éléments en béton pour la construction. Il peut travailler dans une entreprise artisanale ou une PME ou dans une grande entreprise.

Qu'il travaille seul ou en équipe, il est souvent autonome sur le chantier et responsable de la bonne exécution et du suivi des travaux qui lui sont confiés. Il peut également être amené à assurer des fonctions de représentation simple ou de tutorat.



#### Programme de formation

##### Enseignement général :

- Mathématiques / Sciences
- Français
- Anglais ou Allemand
- Histoire / Géographie
- Education physique et sportive
- Arts appliqués
- Economie / gestion
- Prévention Santé Environnement

##### Enseignement professionnel :

- Analyse d'ouvrages, technologie, DAO
- Préparation et suivi de travaux
- Essais, mesures, contrôles de laboratoire et topographie
- Atelier, réalisation d'ouvrages

##### Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA / 1 à 2 semaines entreprise

#### Condition admission

En 3 ans : Admission en seconde après la classe de 3<sup>ème</sup>

En 2 ans : Admission en 1<sup>ère</sup> au titulaire de :

- CAP Maçon
- CAP Coffreur
- Autres diplômes sur dossier (CAP, BP)

Sur dossier pour les titulaires d'un BAC technologique ou professionnel

#### Poursuites d'études \*

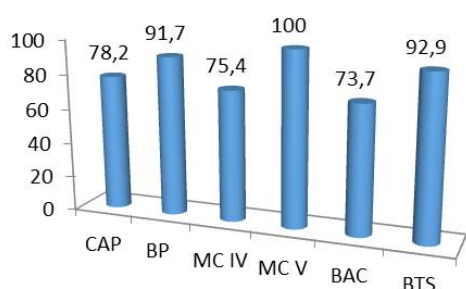
- BTS Bâtiment

\* Au CFA BTP 57





## Les résultats aux examens 2016



\*Valeur en %

## Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

## L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

**80 %** de taux d'insertion, soit **8 jeunes sur 10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

**86%** de réussite aux examens 2016.

## La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC\*. **BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !**

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

\*SMIC = 1480.27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ  
57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

[www.cfabtp-moselle.org](http://www.cfabtp-moselle.org)

